

**PROTOCOLE D'ACCORD REGIONAL
POUR FAVORISER L'ACCES DES FEMMES
AUX METIERS DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES ET DE VOYAGEURS
ET DE LA LOGISTIQUE
2015-2020**

Entre :

L'Etat, représenté par Jean CHARBONNIAUD, Préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados,

Le Rectorat, représenté par Christophe PROCHASSON, Recteur de l'Académie de Caen, Chancelier de l'Université,

Le Conseil Régional de Basse-Normandie, ci-après nommé, la Région Basse-Normandie, représenté par Laurent BEAUVAIS, Président,

La Direction Régionale de Pôle Emploi, représentée par Michel SWIETON, Directeur régional.

D'une part,

Les Fédérations Professionnelles du Transport et de la Logistique représentées par :

Pour la Chambre Syndicale du Déménagement (CSD),
Laurent RABEL, Président CSD groupement Normandie,

Pour la Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR),
Jacky LECANU, Co-Président FNTR Normandie,

Pour la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV),
Stéphane BOUBET, Président FNTV Normandie,

Pour l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE),
Emmanuel JOURDAIN, Président de l'OTRE Normandie,

Pour l'Union des Entreprises de Transport et Logistique de France (TLF),
Christian BOULOCHER, Vice-Président de TLF Normandie,

Pour l'Union Nationale des Organisations Syndicales des Transporteurs Routiers (UNOSTRA),
Michel ROSELIER, représentant de l'UNOSTRA,

Pour l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA Transports et Services),
Pascal DUCROTTE, Délégué régional,

Et pour l'Association pour le développement de la Formation professionnelle dans les Transports (AFT),
Jean-Michel MONNOIS, Délégué régional,

D'autre part,

Vu :

- la loi n°2001-397 du 9 mai 2001 (JO du 10 mai 2001) relative à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, du décret n°2001-832 du 12 septembre 2001 et du décret n°2001-1035 du 8 novembre 2001,
- la loi n° 2006-340 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes du 23 mars 2006,
- la loi sur l'égalité des chances du 31 mars 2006,
- la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites (article 99 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes),
- la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,
- le décret N°2011-822 du 7 juillet 2011,
- l'accord national interprofessionnel du 1er mars 2004 relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- l'accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009 repris dans la loi relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie adopté par le parlement le 14 octobre 2009 et publié au JO du 25 novembre 2009,
- la stratégie Europe 2020 en matière de taux d'emploi des femmes,
- le plan sectoriel pour la mixité des métiers signé avec les partenaires sociaux le 16 juillet 2014,
- la convention entre l'AFT et le Ministère de l'Education Nationale du 29 janvier 2010,
- la Charte Qualité Emploi Formation 2011-2014 établie entre la Région Basse Normandie et le secteur du Transport,
- le Plan Régional Stratégique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (PRSEFH) 2013- 2018, Programmation Interministérielle des Droits des Femmes et de l'Egalité (PIDFE) 2015 - 2018,
- la convention régionale pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, signée le 7 décembre 2013 entre : le Préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, le Recteur de l'Académie de Caen, Chancelier de l'Université, le Président de la Région Basse-Normandie, le Président de l'Université de Caen Basse-Normandie, le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt de Basse-Normandie, le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI) de Caen, le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, la Directrice des Œuvres Universitaires et Scolaires, le Délégué Régional de l'ONISEP de Basse-Normandie, 2013 – 2018.

Les signataires conviennent d'un accord dont l'objectif est de définir les actions à mettre en œuvre pour développer l'accès des femmes aux métiers du transport et de la logistique.

Le présent protocole s'applique aux secteurs suivants :

- Transport Routier de Marchandises (TRM)
- Transport Routier de Voyageurs (TRV)
- Déménagement (DEM)
- Location de véhicules industriels (LOC)
- Auxiliaires de Transport (AUX)
- Entreposage non frigorifique (Prestation Logistique – PRL)

PREAMBULE :

Les entreprises évoluant dans le secteur du Transport et de la Logistique, accompagnées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction des Entreprises de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), les fédérations professionnelles ainsi que leurs organismes de formation et l'OPCA TRANSPORTS, s'inscrivent depuis plusieurs années dans le cadre d'une politique de mixité et d'accessibilité des femmes aux métiers du Transport et de la Logistique.

De la promotion des formations, à la gestion des temps de vie en passant par le recrutement et l'égalité salariale, tous les partenaires se sont engagés à agir pour l'égalité professionnelle.

Cette démarche s'est notamment concrétisée par la signature de deux accords, le premier pour la période 2006-2009 et le second pour la période 2009 - 2014. Ceux-ci ont permis, notamment, de mettre en œuvre des actions telles que la sensibilisation des personnels enseignants et des professionnels de la formation et de l'orientation par une présentation des métiers et des visites d'entreprises, l'information des demandeuses d'emploi quant à l'accessibilité et à la diversité des métiers du secteur Transport et Logistique ainsi que la sensibilisation des chefs d'entreprises à l'emploi des femmes.

Le 16 juillet 2014, Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des Droits des Femmes, de la Ville de la jeunesse et des Sports, Frédéric CUVILLIER, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, l'OPCA Transports et les partenaires sociaux ont signé le premier plan sectoriel pour la mixité des métiers.

Afin de continuer à œuvrer efficacement pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail, les différents acteurs ont convenu de la signature d'un nouvel accord régional afin d'intensifier la mixité des métiers du Transport et de la Logistique.

En effet, depuis une vingtaine d'années les femmes occupent progressivement une palette de métiers plus large, notamment dans le secteur du Transport de Voyageurs.

Les conditions de travail se sont améliorées. Les emplois de conducteurs sont désormais accessibles aux femmes comme aux hommes.

En Basse-Normandie, les femmes représentent, selon les dernières données disponibles, 18 % des effectifs sur l'ensemble des secteurs d'activités de la branche professionnelle du Transport contre 13,8 % en 2006.

Au plan national, les femmes représentent 18,8 % de l'ensemble des secteurs d'activité de la branche Transport Logistique, ce qui place la Basse-Normandie au 10^{ème} rang sur 21 régions.

Selon le dernier tableau de bord régional de l'emploi et de la formation établi dans le cadre de l'Observatoire Prospectif du Transport et de la Logistique, les femmes représentent 11% des personnels de conduite des secteurs d'activités de la branche professionnelle du Transport et de la Logistique. Elles sont plus particulièrement représentées dans le transport routier de voyageurs où un conducteur sur 3 est une conductrice.

Au plan national, les conductrices représentent 10 % des emplois de conduite dans la branche.

Concernant le secteur Logistique, les femmes représentent 10,2 % des emplois salariés en Basse-Normandie contre 27% au niveau national.

Les secteurs d'activité dans lesquels elles sont les plus représentées sont les suivants : Transports Routiers de Voyageurs (TRV) et Auxiliaires (AUX).

L'objectif de ce nouveau protocole 2015- 2020 est de poursuivre les efforts engagés afin de favoriser l'accès des femmes au secteur du Transport et de la Logistique, leurs compétences constituant une source de richesses et de complémentarité pour les entreprises bas-normandes.

Le protocole d'accord régional pour favoriser l'accès des femmes aux métiers du Transport routier de marchandises et de voyageurs et de la Logistique, vise à :

- promouvoir la mixité des métiers du Transport et de la Logistique tout au long du processus d'orientation scolaire et dès la 6^{ème},
- participer à la réduction du taux de chômage féminin en Basse-Normandie par la promotion de la mixité des métiers auprès des demandeuses d'emploi et des entreprises,
- qualifier les femmes dans de nouveaux métiers, ainsi que dans les métiers connexes de la filière Transport et Logistique,
- sensibiliser les entreprises à l'intérêt de développer la mixité dans le recrutement, le management, le déroulement de carrière et l'articulation des temps de vie,
- communiquer sur l'accessibilité de tous les métiers du Transport et de la Logistique aux femmes comme aux hommes,
- permettre aux femmes de participer pleinement au développement économique de la région.

Ce protocole formalise les engagements des différents signataires afin d'intégrer la mixité des métiers et l'égalité professionnelle.

1 – L'Etat apportera son soutien :

- aux actions de promotions de la mixité des métiers du Transport et de la Logistique auprès des élèves dès la classe de 6^{ème} dans le cadre du Parcours Individuel d'Information, d'Orientation et de Découverte du Monde Economique et Professionnel (PIODMEP),
- aux actions de sensibilisation et de communication sur l'accessibilité des femmes aux emplois de la branche professionnelle Transport et Logistique,
- au dialogue social en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- à la mixité des emplois par la mobilisation de mesures.

2 – Pôle Emploi s'engage à :

- mener des actions de formation et de sensibilisation à la promotion de l'égalité et de la mixité auprès de l'ensemble de ses collaborateurs/trices afin de favoriser l'accès des femmes aux formations et aux emplois du transport et de la logistique,
- communiquer régulièrement en interne autour de cette thématique,
- promouvoir les métiers du transport et de la logistique auprès des femmes demandeuses d'emploi.

3 – La Région Basse-Normandie s'engage à valoriser les filières de formations pour une meilleure mixité des emplois dans le cadre des actions développées par le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), le Service Public Régional de la Formation Professionnelle (SPRFP) et des partenariats engagés avec les branches professionnelles.

4 – Les Fédérations Professionnelles du Transport et de la Logistique s'engagent à :

- valoriser la diversification des métiers et à faciliter l'orientation scolaire en assurant un lien territorial entre les collèges, les lycées et les entreprises, notamment par la mise en œuvre d'un partenariat étroit et l'organisation de réunions d'informations dans le cadre de découvertes professionnelles,
- participer à des actions d'information et d'orientation des jeunes, tels que forums, salons, journées portes ouvertes, etc.
- apporter son savoir-faire, notamment en matière de sensibilisation des employeurs à la mixité des emplois,

- apporter son soutien financier par apport en industrie : journées d'experts, élaboration et suivi d'une base de données des taux de féminisation de la branche professionnelle, participation à des manifestations d'information, etc.
- se fixer comme objectifs de contribuer au développement de la féminisation des différents postes existants au sein du secteur Transport et Logistique et d'analyser la pertinence des actions entreprises à travers l'observation des données annuelles fournies par l'OPTL Basse-Normandie,
- en référence au premier plan sectoriel pour la mixité des métiers signé avec les partenaires sociaux le 16 juillet 2014, mandater les organismes de formation de la branche et le personnel régional de l'OPCA Transports et Services afin de développer les actions d'information, d'orientation, d'accueil et d'accompagnement à destination des publics féminins.

5 – Conjointement, les signataires s'engagent à :

- développer une meilleure connaissance des métiers du Transport et de la Logistique et leur accessibilité aux femmes,
- favoriser l'articulation entre la vie professionnelle, la vie personnelle et la vie familiale,
- favoriser le développement de la polyvalence, l'accès des femmes à la formation et leur déroulement de carrière,
- saisir l'opportunité d'un contexte législatif et réglementaire favorable à la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour encourager et accompagner les acteurs des entreprises du secteur des transports et de la logistique dans leurs démarches de dialogue social et de négociation sur ce thème, dans le respect des règles en vigueur relatives à la négociation collective et à la représentativité.

Suivi et évaluation du protocole d'accord régional :

Un comité de pilotage se réunira au minimum deux fois par an en Basse-Normandie et sera composé de représentant-e-s :

- de l'Etat :
 - o le Rectorat de l'Académie de CAEN,
 - o la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie (DREAL),
 - o la Délégation régionale aux droits des Femmes et à l'égalité de Basse-Normandie (DRDFE),
 - o la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),
- de la Région Basse-Normandie :
 - o Mission Prospective, Métiers, Carte des Formations (MPMCF),
- de Pôle Emploi Basse-Normandie :
 - o Direction Support aux Opérations,
- des Fédérations professionnelles :
 - o CSD de Normandie,
 - o FNTR Normandie,
 - o FNTV Normandie,
 - o OTRE Normandie,

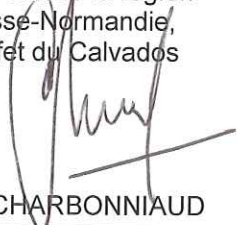
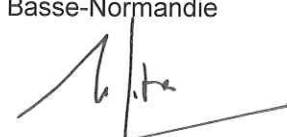
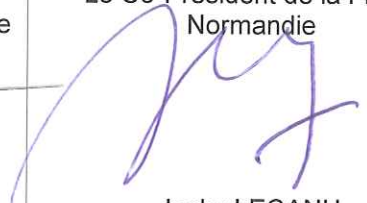
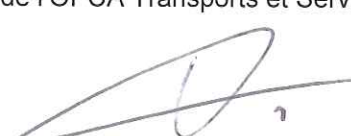
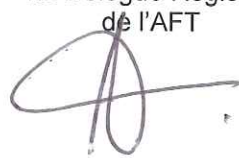
- TLF Normandie,
 - UNOSTRA Basse-Normandie,
- des organismes de formation de branche :
 - AFTRAL,
 - Groupe PROMOTRANS.
- de l'AFT, organisme de développement de la formation professionnelle dans les transports,
- de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé de la branche :
 - OPCA Transports et Services.
- et de toutes les structures ou institutions dont les compétences seront susceptibles d'enrichir les objectifs du protocole.

Les partenaires se réservent la possibilité de poursuivre ces travaux, afin de faire progresser l'accord, par des propositions complémentaires.

Cet accord se déroule sur la période 2015-2020 et fait l'objet d'annexes révisables chaque année précisant les actions convenues (cf. fiches actions – annexes 1 à 5).

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité de Basse-Normandie assurent en collaboration avec les fédérations professionnelles, l'organisation et l'animation du comité de pilotage.

Fait à Caen, le 15 janvier 2015.

Le Préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados  Jean CHARBONNIAUD	Le Recteur de l'Académie de CAEN, Chancelier de l'Université  Christophe PROCHASSON	Le Président du Conseil Régional de Basse-Normandie  Laurent BEAUVAIS
Le Directeur régional de Pôle Emploi Basse-Normandie  Michel SWIETON	Le Président de la CSD groupement Normandie  Laurent RABEL	Le Co-Président de la FNTR Normandie  Jacky LECANU
Le Président de la FNTV Normandie  Stéphane BOUBET	Le Président de l'OTRE Normandie  Emmanuel JOURDAIN	Le Vice-Président de TLF Normandie  Christian BOULOCHER
Le Représentant de l'UNOSTRA  Michel ROSELIER	Le Délégué régional de l'OPCA Transports et Services  Pascal DUCROTTE	Le Délégué Régional de l'AFT  Jean-Michel MONNOIS

FICHE ACTION 1

**OPERATIONS DE PROMOTION DE LA MIXITE DES METIERS DE
LA BRANCHE TRANSPORT- LOGISTIQUE**

OBJECTIFS :

Mettre en valeur les compétences des salariées et l'intérêt de développer la mixité des métiers dans les entreprises,
Démontrer aux femmes que les métiers de la branche Transport-Logistique leur sont accessibles : conductrice routière, préparatrice de commande, cariste, etc.

PUBLIC VISE:

Toutes les femmes entrant dans une démarche d'orientation ou d'insertion professionnelle.

ACTIONS :

Organiser des manifestations publiques en faveur de la découverte de la branche Transport-Logistique et de ses métiers,

Mettre en place des journées de sensibilisation des femmes aux métiers du Transport et de la Logistique,

Faire découvrir les métiers du transport et de la logistique au sein des entreprises de la branche,

Organiser des concours à l'attention des femmes déjà en poste et des débutantes demandeuses d'emploi ou stagiaires de la formation professionnelle: "concours de la meilleure conductrice routière", "concours de la meilleure préparatrice de commandes", "concours de la meilleure cariste", "challenge des meilleures éco-conductrices", etc.

PARTENAIRES :

Les différents signataires du protocole, les entreprises d'accueil : direction et salarié-e-s.

CALENDRIER DE REALISATION :

Manifestations programmées annuellement dans le cadre du comité de suivi.

OBJECTIFS CHIFFRES :

Sensibiliser une centaine de femmes à l'accessibilité et à la diversité des emplois de la branche Transport-Logistique par an, ainsi qu'un large public.

16 journées de sensibilisation (environ 1 par bassin d'emploi) organisées par Pôle Emploi avec 10 à 12 participantes par session

MODE DE SUIVI :

L'action sera suivie par les partenaires du protocole d'accord régional pour favoriser l'accès des femmes aux métiers du Transport et de la Logistique.

FICHE ACTION 2

INFORMATION – ORIENTATION

**SENSIBILISATION DES ENSEIGNANT-E-S ET DES PROFESSIONNEL-LE-S
INTERVENANT DANS LE PROCESSUS D'INFORMATION ET D'ORIENTATION**

OBJECTIFS :

Contribuer à l'information des chefs d'établissement, des personnels enseignants et des professionnels intervenant dans le processus d'information et d'orientation, sur les métiers du Transport et de la Logistique en intégrant la mixité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

PUBLICS VISES:

Enseignant-e-s, professionnel-le-s intervenant dans le processus d'information et d'orientation.

ACTIONS :

Participer aux forums métiers organisés par les lycées, les collèges et les autres établissements,
Organiser des visites d'entreprises à l'attention des enseignant-e-s et des professionnel-le-s intervenants dans le processus d'information et d'orientation,
Diffuser le plus largement possible les supports de communication valorisant les métiers du Transport et de la Logistique,
Communiquer par le biais de la diffusion d'articles sur les métiers de la branche Transport et de la Logistique et leurs débouchés en coordination avec le Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO),
Réaliser un film avec des témoignages du parcours d'enseignantes intervenant dans les formations du transport et de la logistique et témoignages du parcours d'anciennes élèves,
Communiquer vers les correspondants égalité des établissements scolaires,
Informier les chefs d'établissements et les enseignants par l'intermédiaire des Comités Locaux Ecole Entreprise (CLEE).

CALENDRIER DE REALISATION :

Tout au long de l'année.

OBJECTIFS CHIFFRES :

Une centaine d'enseignant-e-s ou de professionnel-le-s intervenant dans le processus d'information et d'orientation sensibilisés par an.

MODE DE SUIVI :

L'action sera suivie par le comité de pilotage du protocole d'accord régional pour favoriser l'accès des femmes aux métiers du Transport et de la Logistique.

FICHE ACTION 3
INFORMATION - ORIENTATION

Communication / Sensibilisation des élèves et des familles

OBJECTIF :

Contribuer à l'information des jeunes et des familles sur les métiers du Transport et de la Logistique en intégrant la mixité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

PUBLICS VISES :

Elèves, parents d'élèves, grand public.

ACTIONS :

Participer aux forums métiers organisés par les lycées, les collèges et les autres établissements,

Communiquer, diffuser des articles sur les métiers de la branche Transport-Logistique et leurs débouchés en coordination avec le Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO),

Contribuer à la Découverte Professionnelle de la 6^{ème} à la 3^{ème} ou à tout autre dispositif visant à faire découvrir les métiers aux jeunes ou à les accompagner dans le choix d'un parcours de formation ou de qualification, notamment par la mise en œuvre de jeux ou de jeux de rôle,

Organiser des visites d'entreprises et des rencontres avec des professionnel-le-s,

Organiser des modalités de formations innovantes telles que des « classes en entreprises »,

Faciliter l'accès des jeunes, notamment des jeunes filles, à des stages au sein des entreprises de la branche (conventions de stage).

Informar les familles par l'intermédiaire des CLEE ,

Impliquer une classe de 3^{ème} préparatoire aux formations professionnelles sur les métiers du transport par département et par année scolaire tout en respectant la mixité,

Valoriser des témoignages de jeunes filles réalisant une période de formation ou un stage d'observation dans une entreprise de la branche Transport – Logistique.

CALENDRIER DE REALISATION :

Tout au long de l'année.

OBJECTIFS CHIFFRES :

Sensibiliser une centaine de jeunes filles.

MODE DE SUIVI :

L'action sera suivie par le SAIO, le DAET (cellule du partenariat avec le monde professionnel) et les partenaires du Protocole d'accord régional pour favoriser l'accès des femmes aux métiers du Transport et de la Logistique.

FICHE ACTION 4

Communication - sensibilisation - accompagnement

OBJECTIF :

Intégrer la mixité dans les pratiques des agent(e)s de Pôle Emploi afin de faciliter l'accès des femmes à des parcours d'orientation, de formation et d'accès à l'emploi aux métiers du transport et de la logistique.

PUBLIC VISE :

Conseillers(ères) POLE EMPLOI

ACTIONS :

Former les référent(e)s discrimination dans un premier temps puis les autres conseillers(ères) à l'aide du produit national « Renforcer l'égalité professionnelle et accompagner la mixité des emplois »

Communiquer en interne auprès des agents (intranet) avec des supports présentant des témoignages positifs de recrutements de femmes sur des métiers stéréotypés comme masculins (petites vidéos, flashes infos...)

Présenter des outils (en lien avec les métiers en tension) pour favoriser la mixité dans les recrutements en CDT (Comité de Direction Territorial) en lien avec la DRDFE en vue d'une présentation dans les réunions de service par les directeurs de site

CALENDRIER DE REALISATION :

De fin 2014 à fin 2015 (avec continuité possible en 2016-2017)

OBJECTIFS CHIFFRES :

Environ 24 conseillers formés par an.

Réalisation des informations en CDT (Comité de Direction Territorial)

MODE DE SUIVI :

Les actions seront suivies par la référente régionale Pôle Emploi Egalité Femmes/Hommes.

FICHE ACTION 5

Accompagner le dialogue social

pour intégrer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

OBJECTIF :

Mieux connaître les enjeux, la législation, les outils en région pour mettre en œuvre une démarche concrète d'égalité
Faire de la négociation collective le moteur de la promotion de l'égalité professionnelle.

PUBLICS VISES :

Entreprises (directions, représentants du personnel et syndicaux)

ACTIONS :

Faciliter l'intégration de la notion d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Contribuer à l'évolution et à la sécurisation des parcours professionnels

Mieux connaître les contrats spécifiques (aides à l'embauche, intégration, formation)

Mener une réflexion sur les horaires et les conditions de travail

Aider à rédiger et analyser le Rapport de Situation Comparée ou le Rapport sur la Situation Economique de l'entreprise

Suivre et accompagner le dialogue social et la négociation collective

Accompagner des actions de sensibilisation et d'appui aux structures pour agir en faveur de l'égalité

Accompagner les entreprises vers le Label égalité

Calendrier de réalisation :

Tout au long de l'année.

Objectifs chiffrés :

Accompagnement de 5 entreprises en 2015 en vue de mener une démarche en faveur de l'égalité.

Mode de suivi :

L'action sera suivie par la DIRECCTE, la DRDFE, les partenaires sociaux interprofessionnels ou représentants les branches professionnelles du secteur transport (Unions régionales des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs).